



Municipalité

AU CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY

Communication municipale n° 10/21

Réponse à la pétition de M. Vincent Dellsperger « Vélos/VTT de descente entre Les Pléiades et Blonay »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Par courrier du 21 juin 2021, les riverains du Chemin des Sîtes ont adressé une pétition pour porter à l'attention des autorités, tant du Conseil communal que de la Municipalité, une problématique croissante concernant les vélos tout terrain de descente aux Pléiades et plus particulièrement les dangers que représentent cette pratique dans le secteur des Sîtes.

Lors de la séance du Conseil communal du 29 juin, il a été annoncé que cette pétition serait traitée lors de la prochaine réunion du délibérant. Elle figure à l'ordre du jour de celle du 28 septembre 2021.

L'objet de missive étant de compétence municipale, nous apportons les réponses suivantes aux demandes des pétitionnaires.

En préambule, nous vous informons que la Municipalité est parfaitement consciente de cette problématique qui s'est encore amplifiée ces dernières années. Il faut toutefois savoir que tout changement de signalisation doit être soumis aux services compétents de l'Etat, ce qui prend malheureusement un certain temps.

Interdire l'accès aux VTT depuis Les Pléiades à travers les forêts, pâturages, sentiers vers et sur le chemin des Sîtes.

En application de l'art 699 du Code Civil Suisse, chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui, à moins que l'autorité compétente n'ait édicté des défenses spéciales limitées à certains fonds.

De par la configuration exigüe et raide du chemin des Sîtes, et par souci de la sécurité des riverains, de la préservation du peuplement de la faune et de la flore environnante, notre autorité a décidé d'en interdire l'accès aux cycles.

Installer des panneaux d'interdiction de circulation aux VTT aux endroits appropriés, contrôler leur respect et verbaliser si nécessaire.

Une signalétique interdisant le passage de VTT depuis le haut du chemin des Sîtes sera posée. Des panneaux seront installés à la gare des Pléiades ainsi qu'au-dessus de la Ferme brûlée et des contrôles seront effectués. Il faut néanmoins garder à l'esprit qu'il sera difficile, voire impossible, de prévoir la pose d'un panneau sur tous les chemins et sentiers qui descendent en direction du village et de tous les faire surveiller. Quant aux autres secteurs, nous sommes en train de trouver des solutions.

Indiquer les itinéraires autorisés au VTT au moyen d'affichage dans les trains, les gares et les haltes entre Vevey et Les Pléiades, de même que sur Internet, sur les applications mobiles dédiées et les réseaux sociaux et rappeler qu'il est formellement interdit de sortir de ces itinéraires.

Nous travaillons sur un tel projet avec un bureau de communication spécialiste en la matière. Des panneaux sont prévus aux haltes MVR entre Blonay et Les Pléiades. Par ailleurs, une piste de descente pour canaliser les nombreux utilisateurs est en passe d'être validée. Nous allons poser des panneaux signalétiques pour favoriser le respect des règles de fair-play entre les différents usagers des sentiers. Des passages à vélo ont été installés sur les parcs à bétail afin d'éviter que les cyclistes n'omettent pas de refermer les clôtures. Enfin nous étudions des parcours VTT pour les familles sur le site des Pléiades.

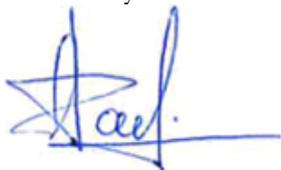
Et plus largement, définir de manière précise les seuls itinéraires autorisés aux VTT et réguler sa pratique sur la commune de Blonay – Saint-Légier. Si ces itinéraires passent par des parcelles privées, les propriétaires doivent impérativement être consultés.

Les autorités doivent avoir une vision régionale de tous les parcours VTT afin de régulariser au mieux les différents itinéraires. Ces dernières années, nous avons constaté une forte expansion de l'utilisation de l'environnement naturelle par les détenteurs de VTT et de vélos électriques. Elles trouveront les meilleures solutions afin que la sécurité et le bien-être de chacun soit garanti.

Adoptée par la Municipalité, le 23 septembre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



D. Martin



Le secrétaire



J.-M. Guex